

SOMMAIRE :

- AMAZON CONDAMNÉ : L'APPROBATION DE LA COUR D'APPEL
- L'INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL A L'AUNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- LE DROIT DEMAIN !

LES SITES QUI VOUS SERONT UTILES :

- Juridique : <https://www.cnil.fr/fr/publication-de-lavis-de-la-cnil-sur-le-projet-dapplication-mobile-stopcovid>
- Pratique : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13995>
- Culturel : <https://www.sudouest.fr/2020/04/26/avec-le-confinement-les-adoptions-d-animaux-explorent-aux-etats-unis-7440226-10618.php>

Amazon condamné : l'approbation de la Cour d'appel



Par un arrêt du 24 avril dernier la Cour d'appel de Versailles a confirmé la condamnation de la société Amazon France Logistique, revoquant néanmoins les sanctions prononcées. En effet, la Cour a confirmé l'insuffisance des mesures de prévention des risques mises en œuvre par la société faute pour elle de s'être adjoints les conseils des salariés eux-mêmes, de leurs représentants et de conseils externes. La Cour a, dans un second temps, apporté une définition plus extensive des produits dits « de nécessité », en considérant que les produits de type high-tech et matériel de bureau ainsi que les produits pour animaux ne pouvaient être exclus de cette catégorie. La Cour livre par cet arrêt un état des lieux précis des principes que doit suivre l'employeur dans le cadre de la poursuite de son activité [Lire la suite...](#)

Le Droit Demain !



Le droit demain !
Le droit qui a pour volonté et vocation de réguler la vie en société saura-t-il être suffisamment novateur tout en restant protecteur ? C'est une question fondamentale pour le maintien de notre trilogie républicaine. [Lire la suite...](#)

L'indemnisation du dommage corporel à l'aune de l'intelligence artificielle



Le 27 mars 2020, alors que la France poursuit les mesures de confinement imposées par le gouvernement le décret n°2020-356 dit « DataJust » fait son apparition. Ce décret a pour objet de créer un outil de justice prédictive en matière d'indemnisation du dommage corporel, permettant la création d'un référentiel indicatif. L'apparition de ce décret bouscule le monde judiciaire. L'indemnisation du préjudice corporel, dont le contentieux relève d'une dominante humaine, devra dès lors cohabiter avec le traitement automatisé des données personnelles dans un objectif de justice prédictive. [Lire la suite...](#)

NOS VIDÉOS :

La vidéo de la semaine



ON RÉPOND À VOS

QUESTIONS:

Q: Peut-on adopter un animal pendant la période de confinement ?

R : Une petite entorse aux confinements au nom de la "cause animale" a été admise, a annoncé le Ministre de l'Intérieur. A partir du jeudi 16 avril, la SPA et d'autres refuges animaliers pourront accueillir des personnes souhaitant adopter.

Pensée de la semaine : « Impatients de leur présent, ennemis de leur passé et privés d'avenir, nous ressemblons bien ainsi à ceux que la justice ou la haine humaines font vivre derrière les barreaux. Pour finir, le seul moyen d'échapper à ces vacances insupportables était de faire marcher à nouveau les trains par l'imagination et de remplir les heures avec les carillons répétés d'une sonnette pourtant obstinément silencieuse » Albert Camus, La Peste (p.122)